



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24111120

e.

Déposé / Reçu le

15 JUL 2024

au greffe du Tribunal de l'entreprise

françoise de Bussche

N° d'entreprise : **0407 178 680**

Nom

(en entier) : **Relaitron**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Birmingham 110, 1070 Anderlecht**

Objet de l'acte : renouvellement des mandats - délégation de pouvoirs

Extrait des décisions écrites prises par les administrateurs du 19/06/2024

(...)

4. Proposition du renouvellement des mandats

(...)

- Election de Philippe TYCHON, sous condition de sa nomination comme administrateur lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, comme Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur

Sous réserve de sa nomination définitive comme administrateur lors de l'Assemblée Générale, le Conseil désigne à l'unanimité Monsieur Philippe TYCHON comme Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

- Election de Jean-Yves FLAMAND, sous condition de sa nomination comme administrateur lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, comme Administrateur Délégué pour la durée de son mandat d'administrateur

Sous réserve de sa nomination définitive comme administrateur lors de l'Assemblée Générale, le Conseil désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Yves FLAMAND comme Administrateur Délégué du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

5. Mise à jour délégations de pouvoirs

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de révoquer les délégations de pouvoir ayant fait antérieurement l'objet de publications aux Annexes au Moniteur belge (en particulier les délégations publiées aux Annexes du Moniteur belge du 30/07/2021 sous le numéro *21091083*) et d'autoriser les délégations suivantes, avec pouvoir de substitution, qui seront, à leur tour, publiées aux Annexes au Moniteur belge :

- Monsieur Nicolas GERMOND, agissant individuellement, engagera valablement la société par contrat: -Vis-à-vis des clients jusqu'à € 2.000.000 (hors taxes) par an et € 6.000.000,00 (hors taxes) sur toute la durée du contrat ;

- Vis-à-vis des fournisseurs jusqu'à € 2.000.000,00 (hors taxes) ;

- Messieurs Philippe TYCHON, Jérôme WATERKEYN, Gregory SANCHEZ et Thomas DERUYTTER, chacun agissant individuellement, engageront valablement la société par contrat:

- Vis-à-vis des clients jusqu'à € 2.000.000 (hors taxes) par an et € 6.000.000,00 (hors taxes) sur toute la durée du contrat ;

- Vis-à-vis des fournisseurs jusqu'à € 1.000.000,00 (hors taxes) ;

- Messieurs Franck GENIN et Jean-Yves FLAMAND, chacun agissant individuellement, engagera

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

valablement la société par contrat:

-Vis-à-vis des clients jusqu'à € 1.000.000,00 (hors taxes) par an et € 4.000.000,00 (hors taxes) sur toute la durée du contrat ;

-Vis-à-vis des fournisseurs jusqu'à € 250.000,00 (hors taxes) ;

• Messieurs Tim VAN HUMBEECK (District Manager), Adriano BRESCIA (District Manager), Francis BAUDOUX (District Manager), Johan ANTONUS (Technical & Development Manager Relaitron) et René VANSEVER (Commercial Manager Relaitron), chacun agissant individuellement, engageront valablement la société par contrat :

- Vis-à-vis des clients jusqu'à € 100.000,00 (hors taxes) ;

- Vis-à-vis des fournisseurs jusqu'à € 250.000,00 (hors taxes) ;

• Messieurs Nicolas GERMOND, Philippe TYCHON, Jérôme WATERKEYN, Grégory SANCHEZ, Thomas DERUYTTER, Franck GENIN et Jean-Yves FLAMAND, agissant conjointement deux à deux, engageront valablement la société : Pour les contrats bancaires, de financement, de leasing ou de garantie dans la limite d'un engagement de € 500.000,00 (hors taxes).

•Mandat spécial (HR)

Madame Marie KOKOT, HR Director Belux, pourra :

(i) En ce qui concerne les relations individuelles du travail, rédiger, négocier, conclure, poser et/ou signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte qui se rapporte à la suspension et la cessation de contrats de travail et/ou au pouvoir disciplinaire, en ce compris la rupture pour motif grave ;

(ii) En ce qui concerne les relations collectives du travail rédiger, négocier, conclure, poser et/ou signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte se rapportant à la concertation sociale et la fixation des conditions collectives de travail (CCT, règlement de travail, etc.) ;

(iii) Représenter la Société auprès des différentes instances compétentes en matière sociale et négocier, conclure, poser et/ou signer tout acte, au nom et pour le compte de la Société, avec ces instances ;

(iv) Représenter la société en justice, que ce soit en qualité de défenderesse, demanderesse ou partie intervenante, dans le cadre de tout litige concernant des contestations relatives au droit du travail et/ou au droit de la sécurité sociale.

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires du 28/06/2024

(...)

4. Renouvellement des mandats

L'Actionnaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Jean-Yves FLAMAND, Philippe TYCHON, Nicolas GERMOND et Johan ANTONUS, pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2029.

L'Actionnaire décide de ne pas rémunérer le mandat d'Administrateur de Jean-Yves FLAMAND, Philippe TYCHON, Nicolas GERMOND et Johan ANTONUS, conformément aux règles en vigueur au sein du groupe Veolia qui prévoient la gratuité des mandats exercés par un salarié du groupe dans le Conseil d'Administration d'une société du groupe.

Le Conseil d'administration sera dès lors composé comme suit:

- 1)Monsieur Jean-Yves FLAMAND - Administrateur-Délégué (jusqu'à l'AGO de 2030);
- 2)Monsieur Nicolas GERMOND - Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2030);
- 3)Monsieur Philippe TYCHON - Administrateur-Président (jusqu'à l'AGO de 2030); et
- 4)Monsieur Johan ANTONUS - Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2030).

7. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

L'Actionnaire décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Patricia Goossens, Madame Laure Vijfeyken et Madame Aylin Cebbar, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises

Réservé
au
Moniteur
belge



ou à l'administration de la TVA.

Pour extrait conforme,
Signé

B-docs SRL,
Représentée par Carmen THEUNIS,
Mandataire spéciale

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).